

L'INTERNEMENT DES NOMADES, UNE HISTOIRE FRANÇAISE (1940-1946)

Du 14 novembre 2018 au 17 mars 2019

Entresol – Mezzanine



Détenus au camp de Montreuil-Bellay, août 1944, auteur inconnu.
Collection Jacques Sigot.

L'INTERNEMENT DES NOMADES, UNE HISTOIRE FRANÇAISE (1940-1946)

Du 14 novembre 2018 au 17 mars 2019

« On a souvent établi des parallèles entre la communauté juive et les communautés Sinti et Roma. Ne serait-ce que par le destin de stigmatisation, de mise au ban de la société, depuis des millénaires, jusqu'à l'idéologie nazie distinguant la race aryenne de toutes les autres races dites « inférieures » dont faisaient partie les Juifs et les Tsiganes. »

Simone Veil

Discours prononcé à l'occasion de la remise du prix européen des droits civiques Sinti et Roma*, Berlin, Allemagne, 2010

D'octobre 1940 à mai 1946, plus de 6 500 personnes, en majorité françaises dont un grand nombre d'enfants, ont été internées dans plus d'une trentaine de camps pour nomades situés sur l'ensemble du territoire métropolitain. En octobre 2016, le président François Hollande, dans un discours sur le site du camp de Montreuil-Bellay, admet la responsabilité de la République dans ces moments sombres de son histoire.

Avec cette exposition événement, le Mémorial de la Shoah propose pour la première fois, un éclairage complet sur la politique menée par la France entre 1939 et 1946 envers ceux que la loi française désignait sous le terme de Nomades. Si elle fut différente de la politique allemande menée dans le reste de l'Europe envers les « Zigeuner » (Tsiganes), cette politique constitue un épisode parmi les plus dramatiques de la Seconde Guerre mondiale sur notre territoire, une page terrible dont la mémoire fut longtemps occultée.

Au-delà de l'Occupation et de la présence allemande, la persécution des nomades est une histoire française qui s'amorce au tournant du XX^e siècle. Dès 1895, l'Etat opère un recensement général et un fichage de tous les « nomades, bohémiens et vagabonds ». À partir de 1912, les autorités françaises identifient les familles nomades et surveillent leurs déplacements avec la mise en place du carnet anthropométrique, du carnet collectif et du carnet forain.

Assignés à résidence, enfermés dans des camps, les Nomades, hommes, femmes et enfants sont spoliés, internés dans des conditions indignes, empêchés de travailler librement, sous-alimentés et contraints aux travaux forcés. Nombre d'entre eux décèdent dans ces camps. A partir de 1943, certains internés sont déportés vers l'Allemagne dans le cadre du travail forcé. D'autres, libérés des camps français, sont raflés dans le nord de la France et déportés vers Auschwitz en 1944 avec le convoi Z dans le cadre d'une déportation raciale. L'internement des nomades se poursuit après la fin de la guerre et le dernier camp français ferme en mai 1946.

Cette histoire tragique est évoquée dans l'exposition par le biais de témoignages et photographies inédits, de documents d'archives personnels ou administratifs, qui attestent de la souffrance morale et du dénuement matériel des internés. Demandes de libération, pétitions collectives, tentatives d'évasions, actes de rébellion sont autant de manifestations de résistances et de solidarités déployées par les familles internées dans les camps.

Après les expositions *Le premier génocide du XX^e siècle – Herero et Nama dans le sud-ouest africain allemand (1904-1908)*, *Le génocide des Arméniens de l'Empire ottoman : stigmatiser, détruire, exclure et Rwanda 1994 : le génocide des Tutsi*, le Mémorial de la Shoah perpétue avec *L'internement des nomades, une histoire française (1940 - 1946)* sa mission primordiale pour l'étude et la mémoire de tous les génocides.

* Les Sinti désignent à l'heure actuelle les membres de la minorité vivant en Europe occidentale et centrale et les Roms ceux d'origine orientale et sud-européenne. Roma est utilisé comme un nom pour la minorité complète en dehors des régions germanophones.



Photographie prise lors de la visite du Dr J. de Morsier, délégué du Comité International de la Croix Rouge (CICR) au camp de Jargeau. Loiret, 1^{er} juillet 1941. Coll. CICR, V-P-HIST-00698-09

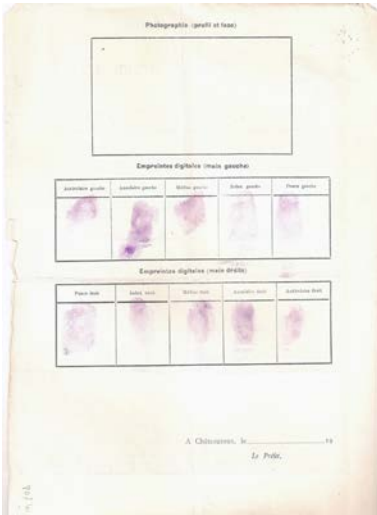
La surveillance des Nomades au tournant du siècle

Pourtant intégrés dans les circuits économiques régionaux et transfrontaliers depuis plusieurs siècles, les déplacements des travailleurs itinérants et saisonniers, des marchands ambulants, des familles dites « bohémienne », foraines ou réputées nomades, suscitent peu à peu réprobation et défiance. La stigmatisation de ces populations par les pouvoirs publics puise ses racines dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. La crise économique des années 1880, l'industrialisation et l'urbanisation bouleversent les structures et les économies des mondes ruraux et transforment le regard porté sur les familles itinérantes. Les discours xénophobes sur l'insécurité des espaces ruraux assimilent les familles itinérantes françaises à des vagabonds asociaux et apatrides, porteurs de maladies, espionnant et pillant les campagnes. Ces déclarations trouvent un large écho dans la presse et un puissant relai poli-

tique : en 1884, une loi permet aux maires de s'opposer au stationnement des itinérants sur le territoire de leur commune.

Le 20 mars 1895, un premier dénombrement empirique de tous les « Nomades, bohémiens, vagabonds » vivant en France est organisé par le gouvernement. Le rapport de la commission extraparlamentaire faisant suite au recensement donne le nombre de « 25 000 nomades en bandes voyageant en roulettes » sur le territoire français. En 1907, au moment où la question sécuritaire occupe les débats publics, le gouvernement français crée les brigades régionales de police mobile qui sont placées sous l'autorité de la Sûreté générale. À la même période, les parlementaires s'emparent de la question et élaborent un projet de loi visant à établir une réglementation des professions itinérantes. Le terme de « nomade » s'impose dans les débats parlementaires pour réprimer un mode de vie associé au vagabondage et à la criminalité.

Le carnet anthropométrique et les papiers de contrôle



Refus de la « Nomade » Marie Reinhardt de se faire photographier pour un carnet anthropométrique, déclarant « qu'elle déchirerait le carnet anthropométrique qu'on lui remettrait », 10 juin 1942. Notice individuelle de Nomade. Indre, 1941-1942. Coll. Archives départementales de l'Indre, 807 W 49.

Centre d'hébergement de RIVESALTES	Dossier N° : 15924 Ilot : Baraque :
Nom : LAFLEUR	
Prénoms : Marcel	
Lieu de naissance : Camp de Rivesaltes	
Date de naissance : 31.8.42	
Nationalité : Française	
Religion : Catholique	
Situation de famille : c	
Nombre d'enfants :	
Profession :	
Observations : Né le 31.8.42. Décédé 31.8.42.	

« Fiche d'interné » de Marcel Lafleur, né le 31 août 1942 et décédé le même jour au camp de Rivesaltes. Coll. Archives départementales des Pyrénées-Orientales, 1260W18.

Le carnet anthropométrique individuel d'identité est obligatoire à partir de 13 ans. Ce carnet comporte une description précise du porteur : photographies de face et de profil, empreintes digitales et mesures du corps. Il a comme principal objectif d'identifier l'individu nomade en fixant sur le papier son état civil et les données biométriques permettant son identification. Ce document doit être visé à chaque entrée et à chaque sortie du territoire d'une commune par la gendarmerie, la police ou le maire et permet ainsi de connaître tous les déplacements effectués. L'émission d'un carnet anthropométrique engageait la production d'une notice individuelle en double exemplaire conservée dans les préfectures et dans les fichiers à la Sûreté générale, au ministère de l'Intérieur.

La législation impose en parallèle le port d'un carnet collectif dont le chef de famille est responsable. Ce document indique les liens de parenté du groupe familial, les signalements, photographies et empreintes digitales des enfants de 2 à 13 ans et doit noter les mentions des naissances, mariages et décès. La surveillance et l'identification des Nomades prennent ainsi une dimension collective, héréditaire et transgénérationnelle. C'est bien la famille, dans son ensemble, qui est prise pour cible par les pouvoirs publics : les enfants nés de parents porteurs du carnet anthropométrique restent affiliés à la catégorie « nomade » et ne peuvent en sortir sans l'autorisation des services préfectoraux.

La loi du 16 juillet 1912 : l'instauration d'un régime des Nomades

La loi du 16 juillet 1912 sur « l'exercice des professions ambulantes et la circulation des nomades » crée trois catégories d'itinérants en conjuguant des critères de domiciliation, de nationalité et de profession. La réglementation des professions itinérantes fixe des statuts stables (ambulants, forains,

nomades) à des individus qui pratiquent en réalité une mobilité intermittente et fige ces personnes dans des catégories administratives dont il est très difficile de sortir. Cette population se trouve placée sous le contrôle du ministère de l'Intérieur.

La Première Guerre mondiale et l'internement des Nomades en France

En 1914, au tout début de la Première Guerre mondiale, de nombreuses familles manouches et yéniches d'Alsace, de Moselle et de Lorraine sont perçues comme des espions potentiels notamment en raison de leur pratique de langues proches de l'allemand. Les autorités françaises internent ces « Alsaciens-Lorrains romani-chels », souvent munis de certificats d'option, dans des camps qui leur sont destinés.

Le « dépôt surveillé » de Crest (Drôme) concentre peu à peu les familles itinérantes, jugées étrangères et suspectes, internées auparavant dans les camps pour civils. 268 hommes, femmes et enfants y sont détenus jusqu'au 14 juillet 1919. Les familles itinérantes ne sont pas internées à cause de leur mode de vie supposé mais bien parce qu'elles représentent un ennemi intérieur, susceptibles de renseigner les Allemands.

Les Nomades dans l'entre-deux-guerres

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la vie quotidienne des Nomades est soumise à un régime particulier d'exclusion. La loi de 1912 entraîne de nombreuses restrictions et contraint les porteurs des carnets à entretenir des rapports quotidiens avec l'administration, la police et la gendarmerie. Dans les années 1920, de nombreuses municipalités prononcent des arrêtés qui limitent le stationnement des Nomades à 48 heures : des panneaux d'interdiction se multiplient sur l'ensemble du territoire. Les autorités de police s'efforcent de constituer des fichiers départementaux et un fichier national pour recenser la présence de tous les Nomades en France. En août 1939, le chef du service des Nomades à la Sûreté générale évoque 36 000 dossiers de Nomades et une « population flottante » de 150 000 personnes.

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, sous l'influence des politiques spécifiques adoptées en Europe, juristes et experts policiers français suggèrent l'adoption de mesures plus radicales visant à faire disparaître ou dissoudre cette population. La possibilité de créer des « camps de concentration » est évoquée explicitement.

La politique allemande envers les « Zigeuner » (1933-1940) avant l'occupation de la France

Partie intégrante des sociétés allemandes depuis la fin du Moyen-Âge, les Zigeuner (Tsiganes) suscitent, à la fin du XIX^e siècle,

l'hostilité des pouvoirs publics et leur présence est perçue comme un « fléau ». Après l'arrivée au pouvoir des nazis en janvier 1933, la persécution des Zigeuner s'inscrit dans le cadre d'une politique raciale coordonnée. Tous les groupes familiaux identifiés sous cette catégorie sont internés dans des camps en bordure des grandes villes, sous surveillance policière, créés à l'initiative des autorités municipales, comme à Francfort, Cologne, Düsseldorf, Hanovre ou Fribourg. Le 8 décembre 1938, Heinrich Himmler, chef des polices allemandes, promulgue un décret destiné à « combattre le fléau tzigane » en ordonnant l'enregistrement de tous les Zigeuner vivant en Allemagne et en les classant selon les critères établis par l'Institut de recherche pour l'hygiène raciale dirigé par le docteur Robert Ritter.

TERMINOLOGIE : Bohémiens, « Tsiganes », Nomades et Zigeuner

Promulguée le 16 juillet 1912, la loi sur « l'exercice des professions ambulantes et la circulation des nomades » constitue un acte décisif dans la mise en place d'un système policier d'identification préventive et de surveillance des circulations des populations itinérantes. La catégorie « nomade » permet à l'administration de cibler tous ceux que l'opinion nomme péjorativement « Bohémiens, Tsiganes, Gitans, Caraques, Romani et Romanichels ». La visée ethnique de la répression exercée s'efface au profit d'un terme généraliste mais la dimension raciale de la loi demeure. « Tzigane » est aujourd'hui le mot privilégié par la recherche en sciences sociales pour désigner les trois branches des mondes romani présentes en France : Roms ou Roma d'Europe centrale et balkanique ; Sinti ou Manouches du bassin germanique et d'Italie et Kalé ou Gitans de la péninsule ibérique. Les Yéniches, itinérants du bassin suisse- alémanique, mais aussi les voyageurs gadje ou étrangers sont également associés aux mondes romani. Pour autant, aucun terme ne permet d'unifier parfaitement des populations qui constituent une mosaïque de groupes aux traits sociaux, familiaux, économiques, culturels et linguistiques distincts. Le terme « Zigeuner » renvoie à la politique raciale allemande du début du XX^e siècle et son usage est désormais rejeté en Allemagne où l'on emploie les termes Sinti et Roma. En France, le vocable « Tzigane » est de plus en plus remis en question par les membres des différentes communautés. Dans cette exposition, le terme « nomade » est employé car c'est ainsi qu'étaient désignées ces personnes par les autorités françaises depuis 1912. Cette population hétérogène, estimée à près de 40 000 personnes par les autorités en 1940, est assignée à résidence par un décret-loi signé du président de la République, Albert Lebrun, le 6 avril 1940. Les Nomades, mais aussi les forains, les circassiens et les familles itinérantes sont menacés par l'application de ce décret. Le 4 octobre, l'état-major allemand exige l'internement des « Zigeuner » de la zone occupée dans des camps familiaux surveillés et gérés par les autorités françaises. Le régime de Vichy traduit cette demande en internant les Nomades tels qu'ils sont définis par la loi de 1912.

L'assignation à résidence

Dès l'entrée en guerre de la France en septembre 1939, les Nomades subissent les conséquences de « l'état de siège ». En octobre, les autorités militaires interdisent par arrêté la circulation des familles nomades et foraines dans plusieurs départements sensibles et recommandent l'assignation à résidence ou le refoulement vers l'intérieur du territoire. Tous les porteurs du carnet anthropométrique et du carnet d'identité forain sont menacés par ces mesures.

Le 6 avril 1940, un décret-loi du président de la République Albert Lebrun étend l'interdiction de circulation des Nomades sur la totalité du territoire métropolitain pour la durée de la guerre. Aux yeux du gouvernement, les itinérants constituent une menace pour la sécurité nationale et sont de potentiels espions à la solde de l'ennemi qu'il faut neutraliser par une action préventive. Le choix de la commune d'assignation suscite souvent plaintes et protestations de la part des populations locales. Immobilisées dans un périmètre réduit, les familles nomades ne peuvent alors plus pratiquer leurs différents métiers reposant sur la mobilité, ni vendre leurs services ou leurs marchandises auprès de la clientèle locale. Les Nomades assignés à résidence rencontrent très vite des difficultés économiques.



Enfants nomades au camp de Rivesaltes. Pyrénées-Orientales, 1941-1942.
Coll. Archiv für Zeitgeschichte: NL Friedel Bohny-Reiter/12, Zurich.

L'internement en zone occupée : une décision allemande appliquée par les autorités françaises

Le 4 octobre 1940, l'administration militaire allemande charge les préfets de la zone occupée d'organiser l'internement des Zigeuner dans des camps pris en charge par les autorités françaises. Les archives montrent des divergences et des confusions dans la traduction du terme « Zigeuner ». Les préfets publient des arrêtés préfectoraux intimant à la gendarmerie d'arrêter les Nomades se trouvant dans leur département et déjà assignés à résidence. Mais des familles foraines se trouvent parfois explicitement visées par les préfetures et sont internées dans les camps. Bien que la décision de l'internement soit une initiative allemande, les arrestations des familles nomades ou foraines sont menées par les forces de police et de gendarmerie françaises.

Dans un premier temps, les Nomades sont rassemblés dans des lieux hétéroclites : une carrière, un château abandonné, une usine désaffectée, un cinéma, souvent à l'écart

des bourgs. Les conditions de vie sont très précaires : habitat insalubre, ravitaillement inexistant, surveillance plus ou moins étroite de la gendarmerie. Passée l'urgence, les familles sont transférées dans des camps plus grands et mieux organisés. Les familles s'entassent dans des baraquements en bois ou en dur, entourés de fils barbelés, gardés par des gendarmes, des douaniers, parfois des troupes coloniales, obéissant à un directeur recruté parmi des militaires en congé d'armistice ou des policiers, le tout placé sous l'autorité du préfet. Début 1941, environ 1 700 personnes sont regroupées dans dix camps d'internement pour Nomades. Dans l'Est de la France, des camps sont établis à partir d'avril 1941 comme à Arc-et-Senans (Doubs) et à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (Yonne).

L'internement des Nomades en zone libre

Pour les familles nomades se déplaçant dans la zone libre avant la guerre, l'assignation à résidence reste la norme. La grande majorité des Nomades internés en zone libre viennent des espaces alsaciens et mosellans. Expulsés par les Allemands en juillet 1940, ces réfugiés nomades, de nationalité française pour la plupart, sont internés à l'instar des familles juives expulsées et de milliers d'étrangers fuyant l'avancée allemande. Les deux seuls camps réservés aux Nomades en zone libre sont créés par le régime de Vichy : il s'agit de Lannemezan (Hautes-Pyrénées) et Saliers (Bouches-du-Rhône).

Les déportations vers l'Allemagne depuis la France

Au cours de guerre, la politique nazie envers les Zigeuner se radicalise et conduit à la déportation et au meurtre de masse, en particulier dans le Reich, en Europe de l'Est et dans les Balkans. Le nombre de victimes du génocide des Roms et Sinti en Europe est estimé à plus de 200 000 personnes. Pendant l'Occupation en France, ces persécutions ne sont pas appliquées dans la zone occupée où les autorités allemandes délèguent aux Français la mise en œuvre de l'internement. Pour autant, certains Nomades connaissent la déportation depuis le camp de Poitiers (Vienne) dans le cadre d'une opération de répression.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOTICE INDIVIDUELLE

d'un NOMADE auquel il a été décerné
un carnet anthropométrique d'identité (Article 3 de la loi du 10 juillet 1912.)

N° de Carnet

M 807 W 49 49 - Châteauroix, le 10 Juin 1942.

Etat civil

Nom: Reinhard
Prénoms: Marie
Surnoms:
Né le: 13 décembre 1922
à: Châteauroix
Département de: Indre-et-Loire
Filiation: Française
Provision: Indre
Nationalité: Française

Signalement

Taille: 1 m 58
Poids: 60 kg
Mètre: 1 m 58
Mètre: 1 m 58
Mètre: 1 m 58
Mètre: 1 m 58

Renseignements sur la situation militaire

Classe de:
Subdivision de:
N° au registre matricule de recrutement:
1- Est-il en règle au point de vue de ses obligations militaires:
2- Est-il inscrit:
3- Est-il désigné:
4- Les renseignements qui précèdent résultent-ils de simples déclarations de l'intéressé ou bien de pièces trouvées en sa possession.

Refus de la « Nomade » Marie Reinhardt de se faire photographier pour un carnet anthropométrique, déclarant « qu'elle déchirerait le carnet anthropométrique qu'on lui remettrait », 10 juin 1942. Notice individuelle de Nomade. Indre, 1941-1942. Coll. Archives départementales de l'Indre, 807 W 49.

DIVISION MILITAIRE
GENDARMERIE NATIONALE

RAPPORT

du Chef de Poste de la Brigade de St. Gaultier (Indre)

N° 1942

le 10 Juin 1942

Objet: Le 26 mai 1942, la lettre de l'inspecteur de la Préfecture d'Indre, du 12/5/1942, au sujet de la nomade Reinhardt Marie, épouse de Monsieur Rosenberg Nicolas, en résidence forcée à Châteauroix (Indre).
Référé: lettre Préfecture Indre du 12/5/1942.

Observations: Le 26 mai 1942, la lettre de l'inspecteur de la Préfecture d'Indre, du 12/5/1942, au sujet de la nomade Reinhardt Marie, épouse de Monsieur Rosenberg Nicolas, en résidence forcée à Châteauroix (Indre). Les renseignements fournis par l'inspecteur de la Préfecture d'Indre, du 12/5/1942, au sujet de la nomade Reinhardt Marie, épouse de Monsieur Rosenberg Nicolas, en résidence forcée à Châteauroix (Indre), sont conformes aux renseignements fournis par l'inspecteur de la Préfecture d'Indre, du 12/5/1942, au sujet de la nomade Reinhardt Marie, épouse de Monsieur Rosenberg Nicolas, en résidence forcée à Châteauroix (Indre).

Conclusion: Les renseignements fournis par l'inspecteur de la Préfecture d'Indre, du 12/5/1942, au sujet de la nomade Reinhardt Marie, épouse de Monsieur Rosenberg Nicolas, en résidence forcée à Châteauroix (Indre), sont conformes aux renseignements fournis par l'inspecteur de la Préfecture d'Indre, du 12/5/1942, au sujet de la nomade Reinhardt Marie, épouse de Monsieur Rosenberg Nicolas, en résidence forcée à Châteauroix (Indre).

Signature: [Signature]

En zone libre, des internés évadés ou indisciplinés sont envoyés dans la forteresse de Fort-Barraux (Isère), forteresse qui devient un camp répressif en 1943. Le 22 juin 1944, les Allemands décident la déportation des détenus dits de « droit commun » : 359 hommes sont déportés à Buchenwald au départ de Grenoble. Parmi eux, six ou sept Nomades dont trois reviendront vivants en 1945. C'est ainsi qu'un nombre encore indéterminé de Nomades ont été déportés pour ce qu'ils ont fait et non pour ce qu'ils étaient.

Le convoi Z du 15 janvier 1944

Le Nord et le Pas-de-Calais, rattachés au Haut Commandement militaire allemand de Bruxelles, connaissent une situation différente du reste de la France. Les familles dites « tsiganes » ne sont ni assignées à résidence, ni internées. Mais le « décret d'Auschwitz » du 16 décembre 1942 qui donne le signal de la déportation de masse de tous les Zigeuner présents dans le Reich, est élargi le 29 mars 1943 aux « Tsiganes » du Nord de la France, de Belgique et des Pays-Bas.

Le 15 janvier 1944, le convoi Z part de Malines à destination d'Auschwitz-Birkenau. Il compte 351 personnes identifiées comme Zigeuner dont plus de 75% de femmes et

d'enfants de moins de 15 ans. Parmi eux, 145 Français, 109 Belges, 20 Norvégiens et 18 Hollandais. C'est le seul de déportation collective de ce type à destination d'Auschwitz-Birkenau en provenance des pays occupés d'Europe de l'Ouest avec celui de Westerborg (Pays-Bas) parti le 19 mai 1944. Les déportés du convoi Z sont internés à Birkenau, dans la seule section du camp destinée à des familles, le Zigeunerlager, qui se transforme en un véritable mouiroir. Le 16 mai 1944, une révolte éclate dans le Zigeunerlager contre les gardiens du camp. Les 2 900 Zigeuner encore en vie dans le camp des familles sont éliminés dans la nuit du 2 au 3 août 1944. Sur les 23 000 Zigeuner internés au camp des familles d'Auschwitz-Birkenau, plus de 18 000 y ont péri.

Des conditions de vie précaires pour les familles

Tant en zone libre qu'en zone occupée, les conditions de vie sont très précaires. Les familles affrontent la faim, le froid l'hiver et la chaleur l'été, les maladies, l'isolement et l'indifférence. Le strict minimum autorisé lors de l'arrestation ne résiste pas au temps qui passe. Les vêtements deviennent des loques, les enfants sans pieds nus. Les familles sont installées sans aucune intimité



Enfants au camp de Rivesaltes. Pyrénées-Orientales, 1940-1942. Coll. Mémorial de la Shoah, Paris, MII_609 / Coll. Jacqueline Veuve.

dans des baraques plus ou moins équipées de cloisons, de châlits, de poêles à bois. L'approvisionnement en bois est aléatoire. À Moisdon-la-Rivière (Loire-Atlantique), les internés arrachent les planches de leurs baraques pour faire du feu. Les couvertures sont utilisées pour faire des vêtements.

Le ravitaillement est également très chaotique et les internés n'ont pas les moyens d'améliorer l'ordinaire comme le reste de la population. Les œuvres d'entraide, hormis la Croix-Rouge, n'interviennent pas dans les camps pour Nomades et les colis postaux parviennent rarement aux internés. Souvent, l'incompétence, la corruption et les malversations du personnel affaiblissent les internés et condamnent les plus fragiles. L'eau courante n'existe pas ; les douches fonctionnent de manière aléatoire. Les malades sont soignés par des infirmières qui logent sur place et des médecins qui visitent régulièrement les camps. Les dépouilles sont enterrées souvent sans sépulture aux abords du camp ou dans le cimetière de la commune, sans pierre tombale.

Des enfants nombreux et instrumentalisés

La population des camps d'internement pour Nomades est jeune : un interné sur deux a moins de 20 ans et un sur trois moins de 13 ans. En 1940, les Allemands ont demandé que les enfants soient scolarisés. Cette exi-

gence allemande rencontre l'adhésion des autorités françaises qui considère l'école comme une étape nécessaire vers la sédentarisation des Nomades. Les tentatives pour scolariser les enfants dans les écoles des villages rencontrent l'hostilité des populations et des maires qui prétextent le dénuement des enfants pour les refuser. Quand les effectifs sont conséquents, l'administration organise une ou plusieurs classes dans l'enceinte du camp comme à Jargeau (Loiret). Leur fréquentation est rendue obligatoire.

Résistances et solidarités des familles

Il faut réunir deux conditions pour sortir légalement des camps d'internement : un travail et un domicile fixe. Les solidarités familiales jouent un rôle important et des parents se portent garants, contactent des cultivateurs pour du travail ou recrutent des avocats. Sur l'ensemble de la population nomade internée, un nombre non négligeable a pu être libéré pendant la guerre comme au camp de Jargeau (Loiret), qui connaît des libérations importantes, à l'été 1942, en juin et juillet 1943. La liberté obtenue est relative et précaire puisque les familles sont assignées à résidence et qu'à la moindre plainte d'un maire ou suite à l'une des nombreuses pétitions collectives émises par les riverains, elles réintègrent le camp.

Certains internés tentent de s'évader et profitent d'une administration défailante, sur-



« Tsiganes opprimés ». Reportage paru dans Regards, no 17. 15 septembre 1945.
Coll. FNASAT/Médiathèque Matéo Maximoff, Paris.

tout dans les petits camps peu surveillés. À Peigney (Haute-Marne), la moitié des internés recensés en octobre 1942 sont en réalité absents. Toutes les occasions sont bonnes pour fausser compagnie aux gardiens : les transferts à l'hôpital, sur les lieux de travail, lors des permissions, à l'occasion de la visite d'un proche ou lors du mitraillage ou du bombardement du camp par les Alliés, comme c'est le cas à Saliers et à Montreuil-Bellay. Les fugitifs sont repris la plupart du temps dans les jours qui suivent car ils retournent dans des lieux familiers où les attendent les gendarmes ou sont dénoncés par les populations voisines. Les adultes sont condamnés à une peine de prison avant de réintégrer le camp ou d'être transférés dans un camp où le régime de détention est plus sévère comme à Fort-Barraux (Isère) pour les hommes, à Brens (Tarn) pour les femmes.

Certains Nomades ont rejoint des réseaux de résistance tant en zone occupée qu'en zone libre comme Armand Schténégyry, dit « Archange », qui a été un agent de liaison

important dans le Vercors, ou Ignacio Gimenez, interné à Argelès et à Rivesaltes, qui participa à un mouvement de résistance après son évasion à l'âge de 17 ans.

La sortie des camps : une libération inachevée

La fin du régime d'Occupation et la Libération n'entraînent pas la fin de l'internement pour les Nomades. En août 1944, le Gouvernement provisoire de la République française ordonnait pourtant la libération de tous les prisonniers, sans distinction, détenus sur décision allemande. Mais, en novembre, le ministre de l'Intérieur, Adrien Tixier, apporte quelques nuances en adressant une circulaire aux commissaires régionaux de la République, où il précise que les Nomades ne seront pas libérés avant que chaque cas ne soit étudié individuellement. Les derniers internés sortent du camp de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (Yonne) le 18 décembre 1945, de Jargeau (Loiret) le 31 décembre 1945.

Le maintien des Nomades dans les camps après l'été 1944 répond à une double logique explicitement formulée par le Gouvernement provisoire. D'une part, les Nomades sont toujours considérés comme de potentiels ennemis intérieurs. Le même argument qui a motivé la décision du 6 avril 1940 est donc repris, justifiant ainsi la prolongation de l'internement administratif. D'autre part, les autorités françaises considèrent l'internement des Nomades comme une première étape vers la sédentarisation des familles et voient alors l'occasion de mettre fin à l'itinérance. À leur libération, en 1946, le ministre de l'Intérieur informe les préfets que les Nomades doivent toujours être assignés à résidence. Le dernier interné est libéré le 1er juin 1946 du camp des Alliers, près d'Angoulême. Toutes les formes de contrôle associées à la loi de 1912 et au carnet anthropométrique d'identité reprennent sous les gouvernements successifs sans aucune modification jusqu'en 1969.

LES CAMPS D'INTERNEMENT DES NOMADES EN FRANCE

Mérignac Beaudésert (Gironde), octobre – décembre 1940

Après la débâcle militaire de mai 1940, Bordeaux devient le siège du gouvernement pour la troisième fois en 70 ans. L'armistice est signé le 22 juin et divise la France en différents territoires. En août, les Allemands refoulent vers l'intérieur des terres les Nomades et les indésirables de la côte atlantique pour des raisons sécuritaires. En décembre, 319 Nomades sont arrêtés par les brigades de gendarmerie sur tout le département de la Gironde et internés au camp de Mérignac, pour certains avec leurs voitures. Le commandant du camp tient scrupuleusement les minutes de cette période jusqu'à la vente aux enchères à des particuliers des moyens de transports des Nomades. En novembre 1940, ils sont transférés en deux groupes : l'un vers le camp de La Morellerie (Indre-et-Loire), le second, par Civray, au camp de la route de Limoges, à Poitiers (Vienne).

Linas-Monthéry (Essonne), novembre 1940 – avril 1942

Ouvert un mois après l'ordonnance allemande du 4 octobre 1940, le camp de Linas-Monthéry est situé sur un autodrome désaffecté et isolé. Il regroupe 190 Nomades et forains français, belges mais aussi norvégiens arrêtés dans la région normande par la gendarmerie française et transférés par convoi depuis Rouen vers le sud de Paris. Érigé en urgence, les conditions de vie y sont très difficiles et les familles luttent auprès de l'administration pour obtenir une libération. Le ravitaillement du camp est défaillant en raison de la corruption du personnel. Pour les Allemands, ce camp pose problème car il mobilise une force de police importante à proximité de la capitale. En décembre 1940, l'autorité militaire allemande propose même la déportation des familles internées vers la Pologne. Finalement, le camp de Linas-Monthéry s'installe dans la durée et ferme en avril 1942. Les internés sont alors transférés vers Mulsanne (Sarthe) puis vers Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

Poitiers (Vienne), décembre 1940 – décembre 1943

Le camp de la route de Limoges, à Poitiers, a d'abord été créé pour accueillir les réfugiés espagnols de la Retirada en



Entrée du camp de Mérignac (Gironde) qui sert de camp d'internement de nomades en novembre et décembre 1940. Photographie prise lors de l'inspection par André Jean-Faure, inspecteur général des camps et centres d'internement du territoire, le 18 décembre 1941. Archives nationales, F/7/15099 / pôle images.

1939. Suite à l'ordre allemand du 4 octobre 1940, un grand nombre de nomades français et étrangers y sont internés. Au printemps 1941, les Français reçoivent l'ordre de recenser les Juifs étrangers vivant dans le Poitou. 151 adultes et 158 enfants sont alors internés dans le camp. Au 1er décembre 1941, il compte 801 internés : 27 Espagnols, 452 Nomades, et 322 Juifs rassemblés dans une quinzaine de baraques. Malgré les clôtures, les familles juives et nomades élaborent des liens de solidarité et s'entraident. Le père Fleury, aumônier du camp, apporte un soutien aux familles internées, tant nomades que juives et parvient à faire libérer des enfants juifs, qui échappent à la déportation. Les derniers internés nomades sont transférés vers Montreuil-Bellay à la fin de l'année 1943.

Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), novembre 1941 – janvier 1945

Le camp de Montreuil-Bellay est un maillage essentiel du réseau d'internement des Nomades en France. Il concentre les familles nomades auparavant internées dans les premiers camps de la zone occupée, créés à la fin de l'année 1940. Le camp ouvre en novembre 1941. Quatorze baraques sont prévues pour abriter vingt personnes chacune. Au total, plus de 1 800 Nomades sont internés dans cette



Photographie prise au camp de Montreuil-Bellay le 3 septembre 1943 par Denise Doly (membre de l'ordre des Franciscaines Missionnaires de Marie). Maine-et-Loire. Coll. Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie/Jacques Sigot.

ancienne poudrerie, située près de Saumur, entre 1941 et 1945 et surveillés par des gendarmes français. Des sœurs de la congrégation des Franciscaines Missionnaires de Marie ont volontairement partagé le quotidien des internés et assuré l'instruction religieuse des enfants. En 1943, des libérations sont accordées notamment à des familles belges. Le camp ferme en janvier 1945, les internés restant sont transférés à Jargeau (Loiret) et au camp des Alliers (Charente).

Jargeau (Loiret), mars 1941 – décembre 1945

Le 26 octobre 1940, l'administration militaire allemande d'Orléans ordonne aux autorités françaises de procéder à l'arrestation de tous les Nomades du département du Loiret et d'organiser leur internement. Le camp de Jargeau ouvre en mars 1941 et regroupe au total plus de 1 700 personnes, en grande majorité des familles nomades. À partir d'octobre 1941, des prostituées, des réfractaires au Service du travail obligatoire (STO) et des étrangers sont aussi internés à Jargeau. Les baraques sont surpeuplées et la mortalité infantile est très forte. Certains Nomades acceptent de partir travailler dans les usines allemandes en échange de la libération de leur famille. Le camp ferme en décembre 1945 et constitue l'un des deux principaux camps de la zone occupée avec Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

Saliers (Bouches-du-Rhône), juin 1942 – octobre 1944

Suite à la crise humanitaire dans les camps français en 1939-1940 et aux regards critiques de l'étranger, le gouvernement de Vichy décide de réorganiser la gestion des camps d'internement. En 1941, un projet de camp pour isoler les Nomades de la zone libre est envisagé. Le choix du lieu se porte sur la commune d'Arles, en Camargue, prétendu « berceau de la race gitane », en raison de la proximité avec le village des Saintes-Maries-de-la-Mer où se déroule chaque année un important pèlerinage. Le sous-préfet d'Arles, Jean des Vallières, fait appel à un architecte des monuments historiques pour construire un village typique camarguais. Construit ex nihilo, le camp de Saliers doit répondre à quatre objectifs : séparer la « race nomade » des autres internés, servir la propagande de Vichy, créer de la richesse par le travail des internés et les sédentariser à terme. Des Nomades sont envoyés de force du Barcarès et de Rivesaltes pour construire les structures du camp. La vie quotidienne est éprouvante pour les 668 internés passés par ce camp : le surpeuplement des baraques, le travail forcé, le ravitaillement défailant, les enfants arrachés aux familles et placés et les femmes harcelées par les gardiens. On y dénombre 25 décès. Le camp, bombardé par l'aviation alliée en août 1944, est fermé le 15 octobre 1944.

AUTOUR DE L'EXPOSITION

Visites guidées

Visites guidées gratuites pour les individuels les jeudis 15 novembre et 6 décembre 2018, 24 janvier, 14 février et 14 mars 2019, de 19 h 30 à 21 h, sans réservation préalable.

Visites guidées pour les groupes sur réservation au 01 53 01 17 38
ou par email à reservation.groupe@memorialdelashoah.org
Tarif : 75 euros

Minisite internet

expo-nomades.memorialdelashoah.org

Complémentaire de la visite de l'exposition, le mini-site dédié propose des visuels et, ainsi que des ressources complémentaires.

Publication

Livret de l'exposition (éd. Mémorial de la Shoah).

En vente à la librairie du Mémorial de la Shoah

ou sur librairie.memorialdelashoah.org

À PROPOS DE L'EXPOSITION

COMITÉ SCIENTIFIQUE :

Ilsen About, chargé de recherche au CNRS, Centre Georg Simmel, EHESS

Jérôme Bonin, président du Mémorial des Nomades de France

Alexandre Doulut, historien, doctorant à l'Université Paris 1

Emmanuel Filhol, enseignant chercheur à l'Université de Bordeaux 1

Théophile Leroy, doctorant en Histoire à l'EHESS,

Monique Heddebaut, historienne et présidente de la société historique de Flines-les-Raches

Marie-Christine Hubert, historienne et archiviste

COORDINATION SCIENTIFIQUE :

Théophile Leroy, doctorant en histoire à l'EHESS,

Coordination/ recherches iconographiques :

Sophie Nagiscarde, **Marine Lesage**, Mémorial de la Shoah,

Bruna Lo Biundo et **Sandra Nagel**, Past/Not Past.

GRAPHISME ET SCÉNOGRAPHIE :

Éric and Marie

PROGRAMMATION ET COORDINATION DU CYCLE AUTOUR DE L'EXPOSITION :

Pauline Dubuisson, **Patricia Rozenberg**, et **Livia Parnes**, Mémorial de la Shoah.

CYCLE À L'AUDITORIUM EDMOND J. SAFRA

CONFÉRENCE INAUGURALE

Histoire et mémoire familiales mercredi 14 novembre 2018, 20h

L'histoire de l'internement d'une partie de la population française entre 1940 et 1946 reste encore méconnue du grand public. Depuis les années 1990, les travaux sur la France des camps et le sort des Nomades sont enfin publiés. Aujourd'hui, les victimes elles-mêmes veulent connaître et transmettre la connaissance des répressions qu'elles subirent en puisant dans l'histoire et les mémoires familiales.

En présence des commissaires scientifiques de l'exposition, Jérôme Bonin, Emmanuel Filhol, Monique Heddebaut, Marie-Christine Hubert, Théophile Leroy, et Nara Ritz, vice-président du Mémorial des nomades de France. Animée par Alexandre Doulut, historien.

Entrée libre sur réservation

RENCONTRES

Le convoi Z du 15 janvier 1944

jeudi 20 décembre 2018, 19h30

(À l'occasion de la parution de *Des Tsiganes vers Auschwitz. Le convoi Z du 15 janvier 1944*, de Monique Heddebaut, éd. Tirésias-Michel Reynaud, 2018)

À l'automne 1943, plus de 350 Tsiganes hommes, femmes, enfants sont arrêtés dans le Nord-Pas-de-Calais et en Belgique. Ils formeront un unique convoi, le « convoi Z » vers Auschwitz-Birkenau. Pour la 1^{ère} fois, l'histoire de ce cas de déportation fait l'objet d'une étude approfondie et globale, avec notamment les témoignages de deux survivants.

En présence de l'auteure et de Laurence Schram, historienne, centre de documentation du musée Kazerne Dossin. Animée par Daniëlle Delmaire, professeure émérite, université Lille 3.

Tarifs : 5€ | 3€

Témoignage : Philomena Franz

jeudi 17 janvier 2019, 19h30

(À l'occasion de la parution de *L'Amour a vaincu la mort*, éd. PÉTRA, 2019)

Philomena Franz est née en 1922 dans une famille de musiciens sinti. Rescapée des camps d'Auschwitz-Birkenau, Schlieben, Ravensbrück et Oranienburg, elle devient, après la guerre, le premier écrivain sinti en Allemagne. S'efforçant de faire connaître une culture qui a failli disparaître, elle a reçu de nombreux prix pour son travail infatigable y compris la Croix du mérite fédéral et le Prix Femmes d'Europe.

En présence de l'auteure, et de Sidonia Bauer, traductrice. Animée par Henriette Asséo, Membre associé du Centre de recherches historiques, EHESS/CNRS.

Entrée libre sur réservation

Témoignage : Henriette Théodore jeudi 21 février 2019, 19h30

Henriette Théodore, née en 1932, est arrêtée dans la Sarthe en juillet 1941 et internée avec sa famille au camp de Coudrecieux, à Mulsannen au camp de Montreuil-Bellay en août 1942 puis au camp de Jargeau. Les Théodore parviennent à être libérés en juin 1945, après quatre années d'internement, tandis que les derniers Nomades sortent du camp de Jargeau en décembre 1945.

SUIVI DES : Extraits en avant- première de *Une honte oubliée* de Enola Cluzeau

(France, documentaire, Niglofilms, 2019)

En présence du témoin et du réalisateur. Animé par Nara Ritz, vice-président du Mémorial des Nomades de France.

Entrée libre sur réservation

PROJECTIONS

dimanche 13 janvier 2019

14h : *Route de Limoges* de Raphaël Pilloso

(France, documentaire, 39 mn, l'atelier documentaire, 2003)

Le camp de la Route de Limoges a enfermé, durant la Seconde Guerre mondiale, des Juifs et des Nomades. Félicia Combaud et Jean-Louis Bauer deux anciens internés de chaque communauté témoignent.

SUIVI DE : *Histoires du carnet anthropométrique* de Raphaël Pilloso

(France, documentaire, 69 mn, l'atelier documentaire, 2012)

En 1912, dans le cadre d'une loi visant à contrôler le commerce

ambulant, la République Française imposait le port d'un Carnet Anthropométrique d'identité à une catégorie administrative créée à l'occasion, les « Nomades ». En interrogeant la permanence d'une exception juridique, ce film propose de réfléchir à la situation passée et actuelle des « Gens du Voyage ».

En présence du réalisateur et de Ilse About, chargé de recherche, CNRS, Centre Georg Simmel, EHESS.

Entrée libre sur réservation

17h : *Des Français sans Histoire* de Raphaël Pilloso

(France, documentaire, 84 mn, l'atelier documentaire, 2009. Avec le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah)

Qu'ils soient d'origine Gitane, Manouche, Yéniche, Rom ou tout simplement des personnes pauvres qui vivaient en roulotte, des citoyens français ont été internés en tant que « Nomades » durant la Seconde Guerre mondiale. Plus de vingt-cinq camps, disséminés dans toute la France, ont emprisonné environ 6 000 personnes de mai 1940 à mai 1946. Ce film part à la recherche des dernières survivances de ce passé et des quelques internés dont le souvenir demeure.

En présence du réalisateur et de Ilse About, chargé de recherche, CNRS, Centre Georg Simmel, EHESS.

Entrée libre sur réservation

jeudi 31 janvier 2019

19h30 : *Liberté* de Tony Gatlif

(France, fiction, 111 mn, Princes Production, France 3 Cinéma, Rhône Alpes Cinéma, 2009). Avec Marc Lavoine, Marie-Josée Croze, James Thierrée.

Théodore, vétérinaire et maire d'un village situé en zone occupée pendant la Seconde Guerre mondiale et Lise Lundi, l'institutrice font la connaissance d'une famille de Tsiganes installée sur leurs terres. D'abord interdits de circulation, les Tsiganes sont bientôt enfermés dans des camps spéciaux. La pression de la police de Vichy et de la Gestapo s'intensifie peu à peu et le danger menace à chaque instant.

En présence du réalisateur et de Monique Heddebaut, historienne.

Tarifs : 5€ | 3€

LE MÉMORIAL DE LA SHOAH

Le Mémorial de la Shoah, plus grand centre d'archives en Europe sur l'histoire de la Shoah, est un lieu de mémoire, de pédagogie et de transmission sur l'histoire du génocide des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale en Europe. Le Mémorial de la Shoah est présent sur deux sites, à Paris au cœur du quartier historique du Marais, mais aussi à Drancy face à la cité de la Muette, l'ancien camp d'internement et de déportation pour la majorité des Juifs de France.

Ouvert au public le 27 janvier 2005 dans le quartier historique du Marais, le site parisien offre de nombreux espaces et un programme de sensibilisation conçu pour chaque type de public : une exposition permanente sur la Shoah et l'histoire des Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale, un espace d'expositions

temporaires, un auditorium programmant des projections, des colloques, le Mur des Noms où sont gravés les noms des 76 000 hommes, femmes et enfants juifs déportés depuis la France entre 1942 et 1944 dans le cadre de la «solution finale», le centre de documentation (plusieurs millions de pièces d'archives, 280 000 photographies, 2 500 témoignages, 3 000 films, 80 000 ouvrages) et sa salle de lecture, des espaces pédagogiques où se déroulent des ateliers pour enfants et des animations pour les classes et pour les enseignants, ainsi qu'une librairie spécialisée.

Une meilleure connaissance de l'histoire de la Shoah vise à lutter également contre le retour de la haine et contre toutes formes d'intolérance aujourd'hui : le Mémorial s'intéresse aussi depuis plus de dix ans à l'enseignement des autres génocides du XX^e siècle tels que le génocide des Tutsi au Rwanda ou encore le génocide arménien.

INFORMATIONS PRATIQUES

Mémorial de la Shoah

17, rue Geoffroy-l'Asnier
Paris 4
Tél. : 01 42 77 44 72

contact@memorialdelashoah.org
www.memorialdelashoah.org

Ouverture de 10h à 18h

tous les jours, sauf le samedi.
Nocturne jusqu'à 22h le jeudi.

Entrée libre et gratuite

Métro Saint-Paul ou Hôtel-de-Ville

expo-photo-sander.memorialdelashoah.org
[#ExpoPhotoSander](https://twitter.com/ExpoPhotoSander)

CONTACTS PRESSE

Pierre Laporte Communication

Romain Mangion
Lucie Lefrançois

Tél. : 01 45 23 14 14
info@pierre-laporte.com